

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2021
Séance du 17 février 2021**

N° 24

Objet : Appel à projet relatif au soutien à l'investissement des stations de montagne

Candidature de Provence Alpes Agglomération et des stations de montagne de son territoire

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUX Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n° 2, 3, 4, 5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Éric
AUZET Guy
BASSET Françoise
BOURJAC Jean Marie
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
PIERI Bernard
PIERRISNARD Jacqueline
POSTEL Chrystelle
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Appelation accrue E-locales.com

99_DE-004-200067437-20210217-24_17022021

Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

La région SUD-PACA accompagne financièrement les stations et leurs bassins de vie afin de maintenir et développer leurs activités.

Ainsi depuis 2015 elle a lancé un dispositif de contractualisation avec les stations de montagne nommé « contrat stations de demain ». Ce contrat 2015-2020 se déclinait notamment en deux volets :

- « station village » pour les stations désireuses de renforcer leurs équipements à destination d'une clientèle locale ;
- « smart mountain » dédié à des opérations sur le numérique, l'innovation et la diversification des activités.

Si les stations sont les principaux bénéficiaires de ce contrat, la Région a souhaité qu'il soit piloté localement par les intercommunalités même si elles ne portent pas directement d'opération en maîtrise d'ouvrage propre.

Le programme 2015-2020 a notamment permis de renouveler le télésiège de Chabanon, celui du Grand Puy et de contribuer à optimiser la station de Saint Jean Montclar.

Le 18 décembre 2020, le conseil régional SUD-PACA a voté appel à projets à destination des territoires dans l'attente du futur Contrat stations 2022-2027. Cet appel à projet a pour objectif de créer un lien entre les deux générations de contrat stations pour l'année 2021 et d'assurer ainsi une continuité dans l'intervention régionale en direction des stations. Il comporte cinq axes stratégiques :

1. Modernisation, création d'équipement durable lié à la diversification estivale et hivernale de l'offre touristique en station de montagne ;
2. Modernisation des équipements permettant la pratique du ski alpin et nordique en station dans une logique de performance économique, énergétique et de sobriété d'utilisation/de sollicitation/de consommation des ressources naturelles ;
3. Réhabilitation énergétique de l'immobilier de loisir à caractère social, familial et éducatif en station ou en vallée ;
4. Amélioration du parcours client incluant les projets de mobilité durable reliant la vallée aux stations ;
5. Innovation énergétique et environnementale.

Cet appel à projets a la volonté d'orienter les stations vers une diversification accrue de leurs activités tout en préservant leurs ressources naturelles et optimisant leur consommation énergétique. Après un premier travail de concertation entre Provence Alpes Agglomération, les communes, les délégataires des stations de la vallée de la Blanche et l'office de tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains, une réponse structurée à l'échelle intercommunale est proposée pour cet appel à projets pour quatre stations :

- Le Grand Puy à Seyne
- Chabanon à Selonnet
- Saint Jean à Montclar
- Le site d'activité de pleine nature du Fanget (géré par Provence Alpes Agglomération)

Cette volonté d'engagement s'est traduite par la constitution d'un comité de pilotage, regroupant PAA, les communes et les stations, qui a tenu sa première séance le 8 février 2021 et qui a validé les propositions d'opérations présentées aujourd'hui au conseil.

Il vous est demandé :

- D'autoriser la communauté d'agglomération à répondre à cet appel à projets comme coordinatrice et porteuse d'éventuelle(s) opération(s) sur le site de pleine nature du Fanget
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Agence régionale de Santé

99_DE-004-200067437-20210217-24_17022021

